



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT GIRONS

Affaire suivie par Valérie PLAZA
Tél : 05 61 96 25 86
Courriel : valerie.plaza@ariege.gouv.fr

Saint-Girons, le 8 juillet 2022

Compte-rendu de la commission technique annuelle de La Grotte de La Cigalère 2022

La commission technique de la grotte de la Cigalère s'est tenue le jeudi 7 juillet 2022 à 14h00 à la sous-préfecture de Saint-Girons sous la présidence de Mme la sous-préfète de Saint-Girons.

Etaient présents :

- Mme Catherine LUPION – sous-préfète de Saint-Girons
- M. Pierre LEHIMAS – Inspecteur des sites DREAL Occitanie
- Capitaine JUMEL – Commandant de la compagnie de gendarmerie de Saint-Girons
- M. Bernard LAFAGE – président de l'ARSHaL (Association de Recherche Souterraine du Haut-Lez)
- M. Marc LAVANDIER – ONF UT Couserans Ouest
- Mme Nicole RAVAIU – présidente du Comité de Spéléologie de l'Ariège (CDS09)
- M. Olivier GUERARD – conseiller technique départemental Spéléo Secours
- M. Marc Henri SEUBE – maire de Sentein
- M. Jean-Claude BAREILLE – membre ARSHaL /ancien adjoint mairie de Sentein
- M. Philippe FEUILLERAT – Groupement EDF du Couserans
- M. Matthieu CRUEGE – Directeur du PNR
- Mme Virginie LEENKNEGT – chargée de projet RNNS
- Mme Valérie PLAZA – sous-préfecture de Saint-Girons

Etaient excusés :

- Mme Christine TEQUI – président du Conseil Départemental de l'Ariège
- M. Sylvain GARY – DDT Service Environnement Risques
- M. Olivier GUILLAUME – directeur adjoint UMR 5321 – CNRS Moulis
- M. Daniel ROUCHEUX – ARSHaL
- M. Roger PARZYBUT – vice-président de l'ARSHaL

Mme LUPION, sous-préfète de Saint-Girons, propose de faire un tour de table de présentation avant d'aborder l'ordre du jour.

1 – Bilan de l'année 2021 présenté par M.LAFAGE

M. Lafage signale la présence d'un éboulement sur la piste et le cadenas de la mine Saint-Jean cassé en se rendant sur le site pour le camp qui s'est déroulé du 31 juillet au 22 août 2021.

Les différentes actions menées sont annexées :

- ARSHaL : **annexe 1**
- travaux de Christine PERRIN : **annexe 2**
- Contribution à l'inventaire des invertébrés cavernicoles de M. Philippe TYSSANDIER : **annexe 3**

2 – Propositions des opérations prévues en 2022 et programmation de la visite annuelle de la commission technique

Le programme prévisionnel 2022 présenté par l'Association de Recherches Souterraines du Haut-Lez (ARSHaL) est approuvé par les membres de la commission technique. Le camp se déroulera du 30 juillet au 21 août 2022 (semaines 31/32/33).

La commission autorise Mme Christine PERRIN à poursuivre ses travaux dans la Galerie des Chauves-Souris et M. Philippe TYSSANDIER à continuer son inventaire des invertébrés cavernicoles dans le Gouffre Martel et les milieux aquatiques.

La demande d'autorisation de reportage pour « Pyrénées Magazine » dans la grotte de la Cigalère à l'occasion de la visite de la commission de M. Patrice TEISSEIRE-DUFOUR fait débat au sein de la commission.

L'ONF rappelle que la commission ne souhaitait pas de reportages commerciaux et s'interroge sur les conséquences de cette autorisation concernant la protection de la grotte.

Mme la sous-préfète relit la demande d'autorisation de reportage de Pyrénées Magazine dans laquelle est bien mentionné que le site est fermé au public et son exploration spéléologique exige des compétences techniques. Le reportage sera réalisé dans le cadre fixé par la commission.

Après échanges et discussions au sein de la commission, M. Patrice TEISSEIRE est autorisé à réaliser un reportage pour Pyrénées Magazine lors de la visite de la commission aux conditions suivantes :

- Les photos seront fournies par l'ARSHaL
- Le reportage sera présenté à la commission pour relecture et validation avant d'être publiée
- La publication se fera dans la période hivernale, la grotte de La Cigalère étant protégée naturellement à cette période

La **visite patrimoine de la mairie de Sentein** est fixée le **mercredi 10 août 2022** pendant la 2^{ème} semaine de camp. M.BAREILLE propose de l'élargir aux étudiants et scientifiques ce que la commission accepte. Les inscriptions se feront auprès de la mairie de Sentein :

communedesentein@wanadoo.fr – tél : 05.61.96.73.92

M. BAREILLE suggère d'organiser également une visite patrimoine des mines ce qui, finalement, n'est pas retenu pour des raisons d'organisation.

3 – Programmation de la visite annuelle de la commission technique

La visite de la commission technique est fixée au **mercredi 3 août 2022**.

M.CRUEGE et MME LEENKNEGT y sont conviés par les membres de la commission en lien avec le projet de réserve naturelle nationale souterraine (RNNS).

Cette visite est réservée aux membres de la commission (à raison de 2 participants chacun dans la limite de 12 personnes maximum). C'est une randonnée sous terre, en montagne, pour laquelle il faut un minimum de condition physique.

Le nombre de participants est également conditionné au nombre de places dans les véhicules de type 4 x 4 nécessaires pour se rendre à la Cigalère.

M. FEUILLERAT (EDF), le Capitaine JUMEL (Gendarmerie) et M.CRUEGE (PNR) informe la commission qu'ils pourront utiliser leur 4 x 4.

D'ores et déjà, la liste des participants, l'immatriculation et le nombre de places disponibles des véhicules 4 x 4 pouvant participer au transport doivent **impérativement** être transmis à **M. Jean-Claude BAREILLE avant le 20 juillet 2022** et ainsi obtenir les autorisations de passage auprès de l'ONF.

➤ **Coordonnées du contact : jcbareille@orange.fr**

n° de portable : 06-87-83-55-64

➤ **Le rendez-vous est fixé à 8h30 place de la Chapelle à SENTEIN** pour la répartition dans les véhicules.

➤ **un repas tiré du sac est à prévoir et le port de bottes est obligatoire.**

La température ambiante étant d'environ 6 °C, il est également **préconisé de se munir d'une paire de gants, de vêtements chauds et d'un change.**

4 – Projet de création d'une réserve nationale naturelle souterraine en Ariège (RNNS)

Mme la sous-préfète donne la parole à M.CRUEGE pour présenter ce projet à la commission technique de la grotte de La Cigalère.

M.CRUEGE, accompagné de Mme Virginie LEENKNEGT chargée de projet RNNS, recontextualise ce projet. Il a débuté dans les années 2000 et a été relancé en 2017 pour aboutir, avec le travail des scientifiques, à l'identification des sites. La présentation de ces sites vient d'être validée par le Conseil National de Protection de la Nature qui a rendu un avis favorable à la création d'une réserve.

Le PNR accompagne l'État comme « partenaire naturel » dans la création de la RNNS. Ce projet permettra de conserver le patrimoine tout en le valorisant, d'obtenir des moyens de fonctionnement mais un travail reste à faire site par site chacun avec leur spécificité.

L'ARSHaL informe Mme la sous-préfète et M.CRUEGE qu'elle souhaite que l'arrêté préfectoral de protection de La Cigalère soit intégré dans l'enquête publique.

5 – Questions diverses

Une nouvelle ouverture a été mise en place aux Mines de Saint Jean, 2 clés sont détenues par l'ARSHaL et 2 par M.BAREILLE. Une clé devra être laissée au groupement EDF du Couserans.

M.Feuillerat précise que la piste a été refaite suite à l'éboulement de 2021.

La sous-préfète

Catherine LUPION